



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt trois, le trente-et-un mai, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D\_2023\_05\_53**

Date de convocation du conseil : 26 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier (arrivé à 19 H 15), M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Absents :

Mme CHASTEL Ita  
M. PAUL-HAZARD Michel

Secrétaire de séance : Monsieur ELUERD Roland

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal qu'un contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire de travail avait été signé du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Eu égard aux besoins de la collectivité, il est proposé de pérenniser cet emploi et de créer un poste statutaire d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE de créer un emploi statutaire au grade d'Adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

**CHARGE Monsieur le Maire des démarches à accomplir en ce sens.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 31/05/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 01/06/2023

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

